

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 362

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 23

Dans l'alinéa 7 de cet article, après les mots :

« nouvelle autorité »,

insérer les mots :

« administrative indépendante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.